BLP-9-8-82014332

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41 42

ABONNEMENT ANNUEL 85 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-87

N° 15 - 2 AOUT 1982

/ VIGNE /

OIDIUM :

La période climatique précédente, favorable à l'exécution des traitements, a du être mise à profit pour assurer la protection par enrobage complet des grappes.

MILDIOU :

La pluviométrie des derniers jours (de 30 à 120 mm) impose la généralisation de la "couverture" cuprique, pour éviter l'installation du mildiou d'automne à partir des foyers dévouverts courant juillet (bulletin du 22 juillet).

BOTRYTIS :

Les risques se sont accentués dangereusement à la suite de l'installation de cette période perturbée.

EUDEMIS :

Le vol de la 3ème génération d'eudémis se déroule avec l'avance caractéristique de cette année. Les dépots de pontes ont été repérés et sont relativement importants localement.

La méthode préventive pourra être appliquée dès réception du bulletin (3 aout) en Costières du Gard, régions de Narbonne et Perpignan. Elle sera étendue progressivement aux autres régions au cours des jours suivants. Une note spéciale sera adressée aux abonnés du département de l'Hérault.

La réussite du traitement implique de bien "toucher" les grappes et, sur une intervention assez rapide (dès que l'état du sol le permettra).

THRIPS :

Ce ravageur est signalé à nouveau dans la région de Narbonne. Le traitement contre l'eudémis doit permettre de réduire les populations.

VIGNES GRELEES :

Une application à base de folpel ou de ses associations, ou de dichlofluanide peut être effectuée dès que les vignes touchées par la grèle sont accessibles.

/ ARBORICULTURE FRUITIERE /

CARPOCAPSE :

activité réduite du ravageur.

EULIA :

prises relativement importantes localement.

P 433

Imprimerie de la Station d Avertissements Agricoles · Place Chaptal MONTPELLIER · Le Directeur G. THEISSEN N° d'inscription P.P. 531 A.D

ZEUZERE :

Nous rappelons la nécessité de traiter les parcelles de pommiers fréquentées par ce ravageur. Certains échecs ont été constatés lors de traitements effectués par forte chaleur (1ère décade de juillet). La vigilence est de rigueur. Deux traitements sont très souvent nécessaires.

VERGERS GRELES : (voir maladies de conservation au paragraphe a)

MALADIES DES FRUITS (pommes et poires) :

La brutale modification des conditions climatiques après la sécheresse impose une série de traitements dans les vergers :

a) - contre le phyphtora et autres maladies des fruits (tavelures, gléosporium .. etc ...)

Deux applications au folpel ou au tolyfluanide (methyl euparène) seront effectuées dans le mois précédant la cueillette en respectant les délais d'emploi.

b) - contre les maladies de conservation

- Les traitemenats au benzimidazoles sont conseillés 3 semaines et 8 jours avant cueillette.

- Des trempages peuvent être réalisés après récolte (voir notre spéciale).

-:-:-:-:-:-

NOTE IMPORTANTE POUR LES PRODUCTEURS - EXPORTATEURS DE FRUITS

A la suite de nombreuses demandes de renseignements une note a été établie au plan national.

L'éthoxyquine, seul produit autorisé en France, (contre le scald) doit être interdite d'emploi par les Pays-Bas au 1er septembre 1982. Il en est de même pour l'Allemagne et le Danemark. Seul le traitement à la diphénylamine est autorisé par ces pays.

La diphénylamine ne fait actuellement l'objet d'une autorisation temporaire que pour les fruits destinés à l'exportation dans l'attente d'une décision du Conseil supérieur de l'Hygiène publique et de l'Académie de Médecine. Les fruits traités ne devront pas comporter plus de 3 mg/kg (p.p.m.) de résidu de diphénylamine. Aucun lot destiné au marché intérieur français ne devra être traité avec ce produit.

Une étude rédigée par le CNRS concernant l'emploi délicat de la diphénylamine pourra être adressé sur demande (joindre enveloppe, timbrée à 3,30 F, avec nom et adresse).

/ CULTURES LEGUMIERES /

THRIPS DU POIREAU :

La deltaméthrine à 1,75 g de matière active /hl et tous les produits efficaces contre la teigne, à l'exception du carbaryl et du bacilus thuringensis sont utilisables.

TEIGNE DU POIREAU :

Maintenir la protection.

NOCTUELLE DE LA TOMATE :

Très forte activité (si les conseils donnés dans de précédents bulletins n'ont pas été suivis)

ACARIENS :

fréquents sur aubergines, tomates et haricots.

Tirage du 2 aout 1982 - 1100 exemplaires - Montpellier